



**HAL**  
open science

## Le Haras de Strasbourg, joyau architectural et témoin privilégié de la vie culturelle européenne (1756-2006)

Corinne Delhay

► **To cite this version:**

Corinne Delhay. Le Haras de Strasbourg, joyau architectural et témoin privilégié de la vie culturelle européenne (1756-2006). Liévaux, Pascal; Franchet d'Espèrey, Patrice. Architecture équestre. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe, Actes Sud, pp.307-328, 2010. hal-02008847

**HAL Id: hal-02008847**

**<https://hal.science/hal-02008847>**

Submitted on 6 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le haras de Strasbourg (1756), joyau architectural et témoin de la vie culturelle européenne<sup>1</sup>**

Corinne Delhay

Créée par Colbert le 17 octobre 1665, supprimée par les Révolutionnaires le 29 janvier 1790 au nom de la liberté individuelle, rétablie par Napoléon le 4 juillet 1806, l'administration des Haras (royaux, impériaux puis nationaux) fait figure d'une des plus anciennes institutions françaises tout en revendiquant sa capacité à s'adapter au mouvement de la modernité. Pourtant la création en 1999 de l'Etablissement Public Administratif « Les Haras Nationaux » semble devoir faire peser un certain nombre de dangers sur cette vénérable institution, et plus particulièrement sur le patrimoine immobilier des Haras, autrefois placés sous la tutelle de l'Etat. L'avenir en pointillé de ce qui demeure dans la conscience collective alsacienne le « Haras de Strasbourg » n'est donc qu'un exemple parmi d'autres du devenir incertain de bâtiments non seulement remarquables sur le plan architectural mais aussi riches sur le plan de l'histoire, de l'économie locale ou de la culture que sont les lieux autrefois dédiés aux chevaux, qu'ils soient haras, écuries ou manèges. La singularité du « Haras de Strasbourg » est d'être demeuré quasiment inchangé tant dans ses bâtiments que dans leur destination depuis le XVIIIe siècle. Après avoir présenté ses bâtiments, nous retracerons à grands traits l'histoire du « Haras de Strasbourg », son rôle dans la vie culturelle locale et nous tenterons de montrer qu'un retour à l'origine même de cet établissement permettrait peut-être de trouver une solution patrimoniale vivante pour ce site d'exception.

### **Les bâtiments du haras de Strasbourg**

Les bâtiments qui ont abrité pendant plus de 250 ans, rue Ste Elisabeth, le « haras de Strasbourg » résultent de la fusion de deux institutions distinctes, une Académie municipale d'équitation d'une part, et un dépôt d'étalons royaux d'autre part. Nous reviendrons plus loin sur le statut un peu particulier de l'Ecole d'Equitation de la Ville Strasbourg. Mais il s'avère que, vers 1749, les locaux où elle était installée depuis 1668, dans les dépendances de l'Hôtel du Dragon, impasse de l'Ecarlate, étaient vétustes et qu'il fallait songer à construire de nouveaux bâtiments pour ce qui était devenu une Académie d'équitation, d'escrime et de danse. Dans ce dessein, la Ville achète la même année la propriété du Birkenwaldischer Hof pour la somme de 100 000 livres. La construction, mise en adjudication le 2 mars 1752, est confiée à Jacques Gallay (vers 1708-1755), originaire de Fribourg en Suisse. Reçu maître-maçon en 1737, doté du titre d'architecte en 1739, Gallay réalisa sur ses propres plans une série de maisons et d'hôtels particuliers à Strasbourg<sup>2</sup>. Il subit sans nul doute l'influence de

---

<sup>1</sup> Je tiens à exprimer ma gratitude à monsieur Christian Haessler, délégué régional des Haras Nationaux, qui a accueilli favorablement le projet de cet article et a orienté efficacement mes premières recherches. Je remercie tous les documentalistes qui m'ont aidée, aussi bien ceux des Archives du Bas-Rhin, que ceux des Archives Municipales de Strasbourg ou du Service général de l'Inventaire (M. Meyer). Ma reconnaissance va également à monsieur Polonovski, Conservateur en chef du patrimoine, chargé du Musée des plans-reliefs, qui m'a autorisée à reproduire un cliché du plan-relief de Strasbourg de 1836 concernant le haras. J'ai une dette toute particulière à l'égard de madame Frédérique Boura, Conservatrice régionale de l'Inventaire d'Alsace, qui m'a non seulement ouvert les portes de ses services mais encore fait bénéficier de l'exonération des droits de reproduction pour la photo du plan relief de 1836. Enfin, ma reconnaissance va à tous ceux qui m'ont relue avec attention, au premier rang desquels M. Pascal Liévaux, mais aussi mes amis et collègues, Hélène Heitz, Marc Hug et Jean-Christophe Pellat.

<sup>2</sup> *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne*, n°9, 1986.

Publié dans *Architecture équestre. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, sous la direction de Pascal Liévaux, Actes Sud, 2010, p.307-325

Robert Massol sous la direction duquel il construisit, par exemple, entre 1749 et 1752 l'hôtel des Dames d'Andlau. En outre, il avait déjà collaboré, en tant que tailleur et appareilleur de pierres, avec ce disciple de Robert de Cotte sur le chantier du Palais Episcopal dit Château des Rohan vers 1730. Sous le contrôle de Werner, architecte de la Ville, Gallay construisit un bâtiment en équerre orienté au sud-ouest sur la rue Sainte Elisabeth (fig1 &2). Il comprenait le logis de l'Écuyer (fig. 3) et était prolongé au nord par un bâtiment animé de grandes arcades qui constituait l'écurie (fig.4 & 5), laquelle était reliée par un passage à un manège couvert (fig.6).

Illustration n° 1: plan relief

Illustration n°2 plan

Ill. n° 3 : le logis principal, l'écurie et le manège)

L'écurie de 1752 a été transformée en salle d'exposition pour les voitures par le dernier directeur du haras de Strasbourg, Patrick Hourmiloughé.

Ill. n° 4 : vue intérieure de la petite écurie. L'écurie de 1752 a été transformée en salle d'exposition pour les voitures par le dernier directeur du haras de Strasbourg, Patrick Hourmiloughé.)

Le manège (34 X 16 x 7 m) comporte une tribune en grès rose de laquelle on pouvait suivre les évolutions des écoliers de l'Académie d'équitation Il est directement relié par un passage à la grande Ecurie.

Ill. n°5 : vues intérieures du manège et de la tribune. Le manège (34 X 16 x 7 m) comporte une tribune en grès rose de laquelle on pouvait suivre les évolutions des écoliers de l'Académie d'équitation Il est directement relié par un passage à la grande Ecurie.)

Ces bâtiments relativement modestes dans leurs matériaux et quelque peu disparates ont néanmoins une beauté certaine. De plus, le mouvement tournant donné à la charpente à l'angle de la rue Sainte Elisabeth est une prouesse technique, et certains éléments du corps de logis méritent d'être signalés, comme l'escalier à balustres ou le fronton de la porte d'entrée (fig.7). Tous ces éléments sont d'ailleurs classés depuis le 22 septembre 1987.

Illustration n° 6 : porte d'entrée.

Mais ce sont surtout les constructions voulues par l'autorité royale en 1756 et mises en œuvre par Clinchamp (fig.8), Directeur des Pont et Chaussées, à savoir le portail monumental et la grande écurie, qui confèrent à l'ensemble une élégance toute classique.

Le grand portail est relativement bien conservé, à l'exception du fronton dont le chiffre royal, les fleurs de lys et la couronne ont été martelés à la Révolution (fig.9). Nous disposons cependant d'une série de croquis<sup>3</sup> signés Christiany en 1760 qui donnent une idée de ce qui a existé. (fig.10,11,12)

Ill. n° 7 : portail et croquis)

Quant à la grande Ecurie (fig.13), non seulement elle nous est parvenue dans un excellent état de conservation, mais nous disposons de surcroît du descriptif complet des ouvrages à

---

<sup>3</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, C 371.

Publié dans *Architecture équestre. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, sous la direction de Pascal Liévaux, Actes Sud, 2010, p.307-325

effectuer dans un document du 9 juin 1756 intitulé *Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une nouvelle écurie de 32 chevaux pour le service du haras de la province d'Alsace et de l'Académie Royale de Manege*. Au chapitre *Décoration* de ce *Devis*, nous trouvons la description suivante de la grande Ecurie que l'on peut mettre en regard de la photographie de l'état actuel du bâtiment :

(ill. n°8 & 9: 2 Photos grande écurie (vue générale de la Grande Ecurie ; porte de la grande écurie))

« Ce bâtiment sera placé au fond de la Cour d'équaire (sic) sur celui qui forme aujourd'hui le manège couvert. Sa façade du côté de l'entrée qui sera construite entièrement en pierres de taille sera élevée sur un double socle dont le premier sera à la hauteur de celui de l'ancien bâtiment, le second n'aura que quinze pouces de hauteur. Elle sera décorée de sept arcades dont les jambages seront ornés de panneaux ; son milieu qui repondra vis à vis de la porte d'entrée sera distingué du reste du bâtiment par un avant-corps qui comprendra deux pilastres à panneaux et l'une des arcades qui servira de porte à l'Ecurie (fig.14). Cet avant-corps sera couronné d'un fronton où seront placées les armes du Roi et terminé par un socle d'amortissement pour mieux le détacher du reste du bâtiment. On gravera dans la frise de son entablement ces mots Academie Royale en lettres d'or sur un fond de marbre noir ou peint en noir sur lequel on passera un vernis de fuccin bien poli... la saillie des impostes dont le profil sera fourny à l'entrepreneur déterminera celle des pilastres qui doivent les recevoir et terminer ; ces pilastres comprendront dans leurs travées les six autres arcades qui seront masquées et refermeront des croisées bombées comme le marque le dessin quoiqu'il ne doive y rester d'ouverture pour former des fenestres mezzanines dont la hauteur sera réglée de façon à ce que le jour ne frappe pas sur la mangeoire mais sur la croupe des chevaux et suivant les indications de l'écuyer.

Toutes les arcades seront en plein cintre, leurs archivoltes seront ornées de moulures de même que les impostes suivant les profils particuliers qui en seront donnés, elles auront leurs clefs lissées et unies à l'exception de celles de l'avant-corps qui sera enrichi d'un cartel portant une ou deux têtes de cheval conformément au dessin qui aura été approuvé [c'est un motif plus simple qui a été finalement retenu]. Enfin on terminera cette façade par un entablement contenant architrave et corniche dont il sera pareillement fourni des dessins en grand».

L'intérieur de la grande écurie contient encore la moitié des stalles d'origine(fig.15) et le « pavage de cailloux » (fig. 16) tel qu'il est décrit dans le *Devis* : « le pavage qui restera entre les deux rangs de cailloux sera pavé de cailloux choisis et des plus gros que l'on pourra trouver. Il sera fait une pente des deux côtés avec un cassis dans le milieu pour conduire les urines des chevaux dans la cour à fumier qui est derrière le bâtiment. Sur quoi il est à observer que l'on tiendra le solle (sic) de l'Ecurie de six pouces plus haut que celui de la cour ».

Ill. n°10 : intérieur écurie et pavage)

## **La fusion de l'Académie d'Equitation et du Haras royal**

L'existence d'une Ecole d'Equitation à Strasbourg est ancienne et résulte d'un privilège accordé en 1621 par l'empereur Ferdinand II à la jeune Académie protestante : « Lors de l'établissement de l'université de Strasbourg en 1621, le Magistrat a pensé avec raison qu'il ne suffisait pas d'avoir établi des Chaires dans les quatre facultés et de les avoir remplies d'excellents sujets, qu'il fallait y joindre une école de manège pour y attirer les Princes, Comtes et Seigneurs allemands et donner plus de célébrité à son université. Dans cette vue, il a établi cette Ecole, il en a confié l'inspection aux scolarques de l'université qui rédigeaient les conditions sous lesquelles se faisait la réception de l'Ecuyer et qui réglaient les droits

d'apprentissage que chaque écolier paierait par mois<sup>4</sup> ». Ainsi les scolarkes de l'Université étaient, sous la direction et l'autorité de la Chambre des XIII, les patrons de cette Ecole dont les élèves devaient se faire immatriculer à l'Université et reconnaître l'autorité et la juridiction du Recteur. Quant à l'Ecuyer, il devait se faire recevoir bourgeois et payer la taille. La réputation de l'Académie d'Equitation était grande et de nombreux princes, allemands d'abord (princes de Nassau et de Wurtemberg par exemple), français ensuite, vinrent y recevoir une première instruction. Les Ecuyers qui la dirigeaient jouissaient d'un certain prestige dans l'Europe de l'époque. Ainsi, en 1680, François-Guillaume de Mackau, ancien page du roi de Suède, puis directeur de l'académie d'équitation de Stuttgart sous le duc Eberhard III de Wurtemberg, prend la direction de l'Académie. Son fils, le baron de Hurtigheim, lui succède en 1717<sup>5</sup>. En 1727, il se démet de ses fonctions au profit du chevalier Charles-François de Zedlitz (ou Zedwitz), fils et petit-fils de Stettmeister de la Ville, lui-même conseiller noble en 1748 et 1749<sup>6</sup>. C'est lui qui pousse la ville à construire les nouveaux locaux de la rue Sainte Elisabeth.

Mais bien vite, le marquis d'Argenson jette son dévolu sur ces locaux, et le statut de l'Ecuyer de la Ville de Strasbourg semble très tôt menacé. Voyer d'Argenson conteste le droit des Strasbourgeois à choisir eux-mêmes leur Ecuyer en vertu du privilège impérial accordé en 1621 : « Entre-temps, une lettre du marquis Marc-René de Voyer, Secrétaire d'Etat à la guerre (1752-1764), alors en charge des Haras, en date du 6 février 1753, faisait remontrance aux magistrats de Strasbourg d'avoir nommé un survivancier à l'Ecuyer de Zedwitz, sans l'aveu du Comte de Brionne, Grand Ecuyer de France<sup>7</sup> ». Le fait n'est pas anecdotique car, à travers la personne de l'Ecuyer, c'est le statut même de l'Ecole d'Equitation de Strasbourg qui est menacé pour les impératifs de la guerre. En effet, il faut rappeler qu'en 1750, le surintendant de Vanolles avait accepté la proposition du baron de Bock d'élever une dizaine d'étalons dans la Province d'Alsace et un premier dépôt d'étalons avait été créé dans un cabaret de la Robertsau. En 1754, d'Argenson, Directeur des Haras du Royaume, conçoit le projet de réunir ce « haras » à l'Ecole de Manège de Strasbourg et écrit en ces termes à l'abbé de Regemorte, Prêtre Royal, le 24 octobre<sup>8</sup> : « (...) dans le dernier voyage que j'ay fait à Strasbourg, j'ai eu l'occasion d'être instruit d'un terrain appartenant à la Ville où il y a un manège et des écuries pour une académie qu'elle y entretient. J'ai seü en même temps que cette académie n'était pas aussi utile ni nécessaire à la Ville qu'elle pouvait le desirer, ce qui m'a fait penser qu'il y aurait peut-être un moyen de remplir plus parfaitement les vues en joignant à son établissement celui du haras (...) La Ville en ce cas me cederait par les conditions que nous ferions ensemble le terrain et les batiments qui lui appartiennent où je ferais construire les écuries d'augmentation qui seront nécessaires pour le haras. » Les discussions avec les Magistrats de la Ville furent âpres, les Strasbourgeois trouvant que le projet du ministre « était sujet à une infinité d'inconvénients et même à des difficultés presque insurmontables sans y trouver aucun avantage réel pour la Ville<sup>9</sup> ». Cependant, ils finirent par céder aux injonctions royales, non sans avoir obtenu certaines conditions au terme d'une convention signée le 5 février 1756 : « que dans le nouveau manège royal il y aurait toujours un nombre de chevaux dressés suffisants, qu'il y aurait un Ecuyer et un Sous-Ecuyer qui sait la langue et la maniere d'enseigner à l'allemande, et que la ville ne pourrait plus être tenue d'aucun frais d'entretien

---

<sup>4</sup> Mémoire du 14 avril 1784, (Archives Municipales de Strasbourg, AA 2420)

<sup>5</sup> Il est nommé Stettmeister à vie en 1724 (NDBA, p.2480)

<sup>6</sup> NDBA, p.4350

<sup>7</sup> Gérard Guillotel (t.I, p.188)

<sup>8</sup> AMS, AA 2315

<sup>9</sup> Lettre du Magistrat de la Ville au marquis de Paulmy du 10 janvier 1756, AMS, AA 2315.

ni des bâtiments, ni des chevaux, ni du préposé au manège<sup>10</sup> ». En outre, au terme de l'article 8 de ladite convention, il était stipulé : « qu'au cas que Sa Majesté jugeât a propos de désunir le haras de l'Ecole, alors le terrain serait rendu à la Ville avec tous les bâtiments qui s'y trouveraient, sans être tenue à aucun remboursement pour frais d'amélioration ou autre dédommagement, quel nom qu'ils puissent avoir ». Le texte de la convention est clair : les Strasbourgeois affirment leur attachement à leur Académie d'Equitation au point que la disparition de celle-ci est considérée comme condition de rupture de la convention ; ils veulent une cavalerie de qualité, dressée donc ; ils veulent un Ecuyer qui parle allemand et enseigne à l'allemande pour préserver les liens avec les princes allemands ; et ils ne veulent plus engager aucun frais pour une institution dont on les dépouille, en quelque sorte.

Hélas, les conditions fixées par convention ne furent pas respectées, et le bâtiment d'écurie à peine construit, les premières difficultés avec la Ville apparurent dès 1766. On peut avoir une idée des doléances par un Mémoire de 1787 conservé aux Archives Municipales de Strasbourg<sup>11</sup>. Le bilan personnel de l'Ecuyer en place depuis 1765, Bouchiat, y est plus que contesté : mais parlait-il seulement l'allemand ? : « L'établissement du Haras d'Alsace à Strasbourg peut être considéré sous deux aspects, l'un comme haras proprement dit, l'autre comme Ecole d'Equitation. L'on ne hasarde rien en disant que dans l'un et l'autre sens, il ne remplit que très imparfaitement les vues du gouvernement, qu'il est plus onéreux qu'utile à la Province, et qu'avec la moitié de la dépense, le public serait beaucoup mieux servi dans les deux articles ». Le mémoire de 1787 se terminait sur ces mots : « C'est au Ministre du Roi de statuer sur cette réclamation, on observera seulement qu'en supprimant le haras, la Province sera déchargée de l'entretien et des réparations de ces bâtiments ». La Révolution vint apporter une solution radicale à ce débat : les haras ayant été supprimés en 1790, les locaux de la rue sainte Elisabeth devinrent magasin d'effets d'habillement et d'équipement. Mais par le décret impérial du 4 juillet 1806, l'administration est rétablie et six haras –auxquels sont rattachés des dépôts d'étalons- sont créés ainsi que deux écoles vétérinaires, celle de Lyon et celle de Maison-Alfort. Strasbourg est l'un des six dépôts rattachés au haras de Deux-Ponts, avec Rosières aux Salines. Qui va prendre la direction de ce dépôt ? Rien moins que le chevalier d'Abzac<sup>12</sup>, ancien (et futur) Ecuyer de Versailles. La personnalité, la compétence et la célébrité de cet Ecuyer expliquent le fait que Strasbourg accueille une des onze Ecoles Impériales d'Equitation créées par décret du 17 mai 1809 et devienne l'une des quatre écoles dites de 1<sup>ère</sup> classe, avec Caen, Angers et Lyon, qui devront avoir entre 20 et 25 chevaux et dont le commandant percevra un traitement de 3000 francs. L'attachement des Strasbourgeois à leur Ecole d'Equitation et le prestige qu'ils souhaitent lui voir reconnu ne sont sûrement pas indifférents au choix opéré. Pour preuve, le successeur du chevalier d'Abzac, de 1812 à 1819, n'est autre que Bellouan d'Avaugour, un vrai homme de cheval lui aussi, et qui parlait de surcroît parfaitement l'allemand. Il finit d'ailleurs sa vie comme Ecuyer du Roi Frédéric-Auguste III de Prusse<sup>13</sup>. Mais ces deux Ecuyers se mettaient-ils véritablement au service des

---

<sup>10</sup> Mémoire de 1787, AMS, AA2315

<sup>11</sup> AMS, AA 2315

<sup>12</sup>D'après Chebrou de Lespinats, 2005, p.95 sqq, le chevalier Jean-François d'Abzac (1742-1827) fut page à la Grande Ecurie de 1763 à 1767. Il reçut la charge d'Ecuyer Cavalcadour de la Grande Ecurie le 31 décembre 1773 mais démissionna le 19 janvier 1781 pour devenir Ecuyer Ordinaire et commander le Second Manège, succédant à son frère Pierre-Marie, malade. Démissionnaire en 1789, il resta à Versailles jusqu'en 1793 puis émigra. Rentré en 1802 en vertu de la loi d'amnistie, il brigua à plus de 60 ans un poste dans les Ecuries Impériales et fut donc affecté en 1806 à Strasbourg comme Premier Chef de Dépôt. Il quitta Strasbourg pour Le Pin en 1811. En 1815, il fut nommé Ecuyer en chef des Ecuries du Roi. En 1817 il devint Ecuyer en Chef de l'Ecole de Versailles rétablie. A sa mort, en 1827, il fut remplacé à ce poste par Antoine Cartier d'Aure.

<sup>13</sup> Chebrou de Lespinats, 2005, p.79.

Strasbourgeois ? On peut en douter en lisant cette note<sup>14</sup> du 17 février 1812 que le Maire Brackenhoffer écrit au préfet :

« Il nous manque enfin une école publique d'équitation, art de première nécessité pour l'homme, qui est abandonnée à quelques palefreniers soit-disant écuyers, qui savent se tenir à cheval, mais qui ignorent absolument les vrais principes qu'ils veulent enseigner, et qui ne connaissent pas le cheval, - étude principale de l'homme, qui veut le monter ».

En 1819, c'est le Marquis de Royère qui occupe le poste de directeur du dépôts d'étalons, et il est nommé l'année suivante, en 1820, Commandant de l'Ecole d'Equitation Impériale de la Ville de Strasbourg. Néanmoins, dès le 30 octobre 1823 l'école est supprimée par décision ministérielle suite à une plainte collective<sup>15</sup> des élèves adressée au préfet du fait du nombre insuffisant de chevaux destinés à l'instruction. La partie « Haras » ne va guère mieux. En effet, comme les dépôts de Pau, Blois et Rodez, le dépôts d'étalons d'Alsace est menacé de disparition. On ne doit son maintien qu'à l'enthousiasme avec lequel P.J. Thiery, successeur de De Coëtdihuël à partir de 1828, plaida la cause du Haras de Strasbourg dans un mémoire<sup>16</sup> au Préfet Choppin d'Arnouville.

Finalement, une Ecole d'équitation dirigée par Nicolas Thomann, ancien officier de cavalerie, adjudant-major de la Garde Nationale à cheval de Strasbourg, fonctionne de 1830 à 1845<sup>17</sup>.

Mais l'équilibre entre haras et Ecole d'Equitation ne se fait toujours pas, et en 1845, par une transaction, le Haras est exonéré de son obligation de tenir une école d'Equitation à condition de payer un loyer de 500 F<sup>18</sup> et de concéder à un Ecuyer désigné par la Ville le Manège, les Petites Ecuries et le logis de l'Ecuyer, autrement dit l'Académie d'Equitation construite en 1752 par Gallay pour la Ville. Les Strasbourgeois semblent redevenir maîtres du jeu. Jusqu'en 1860, la Ville n'use pas de ce droit, mais quand elle désire installer dans ses murs un écuyer, M. Heimbürger, elle se heurte à l'opposition du chef de dépôt. Finalement, devant les menaces de la Ville de reprendre les installations du haras, le paiement de ce loyer semble se faire en 1866...mais la guerre de 1870 viendra bouleverser la donne et l'on ne trouve plus guère mention de cette Ecole après cette date. Finalement le bilan de la fusion imposée de l'Ecole municipale d'Equitation avec le Haras n'est guère probant : pendant près d'un siècle, les Strasbourgeois se sont sentis floués, ayant perdu la maîtrise de leur Académie sans ressentir les bienfaits de la présence d'un dépôt d'étalons en leurs murs. Mais les choses avaient bien changé au cours de la période récente et c'est un profond attachement à « leur » haras que les Alsaciens ont manifesté quand la fin du dépôt d'étalons s'est profilée à l'horizon. Pourquoi ?

## **Le haras de Strasbourg dans la cité et dans la région**

Ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ce que la présence de l'administration des Haras a pu apporter à l'Alsace. Le succès du défilé organisé par Patrick Hourmilougué, dernier directeur du haras de Strasbourg, le 22 septembre 2002 à l'occasion de ce qui avait été présenté comme le 250<sup>e</sup> anniversaire du haras<sup>19</sup> a révélé la forte présence du « cheval » en Alsace dans toute la diversité de ses utilisations : 20 voitures, 70 cavaliers en grande tenue, coiffes alsaciennes, chapeaux haut-de-forme ou costumes Régence, un public estimé à près de 500 personnes qui

---

<sup>14</sup> ABR 11 M 318

<sup>15</sup> ABR, 11 M 317.

<sup>16</sup> ABR IN. 78.

<sup>17</sup> ABR 11 M 317

<sup>18</sup> Bail emphytéotique de 99 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1845, renouvelé en 1947 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1945 pour 18 ans, avec promesse de renouvellement tant que durera l'administration, in DRAC, Mme Bronner 1981.

<sup>19</sup> En fait le 250<sup>e</sup> anniversaire de la construction de l'Académie d'Equitation et de son manège.

se bousculent pour voir la présentation des chevaux ainsi que les spectacles de danse et d'escrime donnés à l'intérieur du haras. Je ne parlerai ni des syndicats d'élevage, ni des sociétés de course<sup>20</sup>, ni de toutes les associations créées pour le cheval. Mais il faut savoir que les paysans de l'Ortenau, de l'autre côté du Rhin, venaient assister aux présentations des étalons dans ce qu'ils considéraient aussi comme leur « haras », depuis l'époque napoléonienne.

En revanche, il est important de rappeler combien le haras de Strasbourg a joué un rôle important dans la vie culturelle alsacienne récente. Ouvert sur la ville grâce à la volonté de ses directeurs successifs, il a été pendant plus de trente ans un lieu de rencontre et d'échanges par les nombreuses expositions qu'il a accueillies, un lieu de création artistique également. En 1976, le Théâtre National de Strasbourg faisait sensation en proposant, dans une mise en scène déambulatoire à travers le manège, la grande écurie et la carrière, le *Baal* de Brecht. Pourquoi le haras ? Parce que, répond le metteur en scène André Engel, *Baal* est une pièce sur le désir à l'état brut : « Si nous avons décidé de sortir, ce n'était pas pour faire joli. Ni parce que la lumière serait plus belle. Mais parce que c'était d'abord une façon de remettre en question le théâtre et le jeu de l'acteur qui marche, parle différemment dans un manège que sur des planches. Pour rendre tangibles ces grands espaces, nous aurions pu monter la pièce dans un hangar, un garage. Elle n'aurait pas dit la même chose. Tous les jours, au fil des répétitions, nous nous rendons compte que les haras collent formidablement au personnage de Baal, à sa sexualité, à son aimabilité (sic). Les murs de ce palais du XVIII<sup>e</sup> siècle construit uniquement pour la reproduction parlent de plus en plus fort ! On ne peut qu'avoir des idées en y entrant. Les étalons ont quitté les lieux et pourtant ils sont présents<sup>21</sup> ». Il avait fallu un certain courage au directeur de l'époque, Claude Legrain, car la volonté de désarçonner le spectateur était délibérée, comme en témoigne cet « Avertissement au public » signé MM. Desarthe, Didi-Hubermann, Pautrat, Rieti, Engel : « Celui qui ne comprend pas toute l'action n'a pas à se casser la tête, elle est incompréhensible. Si vous tenez à voir des choses qui ont un sens, vous devez aller à la Samaritaine. En aucun cas le prix de l'entrée ne sera remboursé. Si vous croyez que c'est trop difficile de monter une pièce de M. Brecht dans un Dépôt National d'étalons, alors mes camarades et moi vous disons simplement : un artiste doit savoir tout faire ». Il est indéniable que cette mise en scène a marqué les esprits, irritant les uns, enthousiasmant les autres tels Jacques-Pierre Amette dans cet article du *Point* du 17 mai 1976 : « Un choc. Un événement. On sort de cette représentation sous le coup d'une émotion difficilement analysable. Une certitude : c'est cela le théâtre d'aujourd'hui, mélange de rigueur scénique, de liberté de ton, de délicatesse de jeu, de naturel et de violence. Tout y est. Ironie, sentiments délicats, confession écorchée, souplesse cinématographique du récit. (...) La soirée commence entre les murs austères d'un manège hippique : sciure de bois et terre lourde. (...) La seconde partie du spectacle se déroule en plein air. Sous deux arbres, des voitures, des campeurs, des joueurs de belote. Desarthe, en blouson de cuir, traverse ce terrain vague en laissant derrière lui un désespoir agressif, et portera sa fièvre inspirée sur le pont d'un cargo extraordinairement reconstitué dans des écuries désaffectées pour l'occasion. Enfin Baal le sauvage, Baal la tête brûlée, Baal le solitaire, sera tiré comme un lapin dans les réverbérations et la chaleur ondulante d'une Abyssinie de carte postale ».

---

<sup>20</sup> Sous l'impulsion de M. de Royère, les premières courses de chevaux eurent lieu en vertu d'un arrêté du 27 mars 1819 sur l'hippodrome de la Plaine des Bouchers. Cet hippodrome – trop court- ayant été supprimé au profit de Nancy, on institua en 1840 des courses à Wissembourg. Cette ville connut même une véritable foire aux chevaux au moment où se déroulaient ces courses. Depuis 1970, grâce à M. Baratoux, les courses ont lieu à l'hippodrome de Hoerd.

<sup>21</sup> *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 avril 1976. Laissons à Robert Engel la responsabilité de ses propos...et précisons que les étalons avaient à l'époque quitté provisoirement les lieux pour les stations de monte, le spectacle ayant été donné du 4 mai au 4 juin 1976.



Publié dans *Architecture équestre. Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, sous la direction de Pascal Liévaux, Actes Sud, 2010, p.307-325

En 1984, Jacques Lassalle, à l'époque Directeur du T.N.S., présentait dans la cour du haras<sup>22</sup> - avant d'investir la cour de l'Oratoire en Avignon<sup>23</sup> - une mise en scène historique du *Woyzeck* de Büchner. Il commente le choix du lieu en ces termes :

« ...depuis que je pense à *Woyzeck*, j'ai toujours su qu'il me faudrait un lieu fort, rude, qui dise le marginal, le laissé pour compte, le nocturne ». *Woyzeck* est inspiré d'un procès qui avait défrayé la chronique dans les années 1820, faisant, pour la première fois, entrer la médecine psychiatrique sur la scène judiciaire. Le *Woyzeck* de Büchner est soldat d'entretien dans une caserne allemande. Il y subit les sarcasmes du capitaine. A l'université, il sert de cobaye au docteur dans des expériences scientifiques. Sa compagne Marie le trompe avec un tambour-major. Un jour, il poignarde Marie près d'un étang. Cette pièce a été lue comme un premier travail sur l'oppression sociale, mais aussi comme une étude clinique sur la folie et la responsabilité du meurtrier, voire comme une pièce sur le fascisme. C'est sûrement l'atmosphère pesante de la pièce qui a guidé le choix scénographique. Et celui-là fut apprécié, même si la pièce ne convainquait pas toujours : « Le *Woyzeck* cuvée 1984 restera certainement dans les mémoires. Non pas en raison d'extraordinaires prouesses des comédiens, mais bien sûr par l'odeur dont sont imprégnés les Haras de Strasbourg choisis par Jacques Lassalle pour abriter cette version : l'odeur est un chef d'œuvre, elle va au *Woyzeck* inachevé de Büchner comme une bande molletière. Elle resservira, c'est certain, au moins dans nos souvenirs<sup>24</sup> ».

Enfin, en 1993, une troupe d'amateurs, le théâtre du Lichtenberg, s'attaque lui aussi à ce lieu chargé d'animalité pour y donner la pièce de Goldoni *Les Rustres* ...mais dans une traduction en alsacien sous le titre *De Stoffelverein*.

## Quel avenir pour le haras de Strasbourg ?

Face à l'émoi suscité par la perspective du départ des Haras Nationaux, de nombreux projets ont vu le jour. Il faut espérer que les opérations immobilières prestigieuses qui ont pu être évoquées ici ou là n'ont aucune réalité et qu'au contraire la volonté affichée par les autorités politiques de conserver au site de la rue Sainte Elisabeth sa vocation équestre est réelle. Néanmoins, plus d'un an après la fermeture du haras, on ne parle que des projets qui n'ont pas abouti. Et pour commencer, le projet de Maison du Cheval en partenariat avec la filière Cheval et les collectivités locales évoqué dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 1<sup>er</sup> février 2003 et l'*Est Agricole et Viticole* du 14 février 2003. Mais on a aussi beaucoup parlé d'un projet de Musée Vivant du Cheval, à l'instar de celui de Chantilly. Parallèlement, des projets à dimension artistique fleurissaient. Ainsi, dans son diplôme de l'Ecole d'Architecture de Strasbourg présenté en mai 2003, Pauline Thierry propose d'implanter une Ecole supérieure des Arts du Cirque, ce qui viendrait compléter l'offre proposée en Alsace où l'on trouve deux écoles élémentaires ou d'initiation, *Graine de Cirque* dans le Bas-Rhin, et l'*Ecole de cirque Zavatta* à Mulhouse située dans l'ancien manège à chevaux de la caserne Drouot. Pour conserver au site son caractère, l'architecte propose de créer un espace de spectacle circulaire avec gradins dans la carrière extérieure, devant la grande écurie, et d'organiser des extensions souterraines sous la carrière. Mais dans le cirque moderne, y a-t-il encore place pour les chevaux ? Un autre projet, présenté par un danseur, Richard Caquelin est un retour aux sources de ce que fut le « haras » de Strasbourg, à savoir une Académie d'équitation, d'escrime et de danse. Le projet intitulé « A la croisée des Arts » comporte une dimension de

---

<sup>22</sup> Du 28 mai au 16 juin 1984

<sup>23</sup> Du 9 au 19 juillet 1984

<sup>24</sup> *L'Alsace*, 6 juin 1984.

formation aussi bien artistique, que sportive et historique, mais également une dimension événementielle, les bâtiments abritant des expositions et des spectacles. Il envisage d'accueillir en résidence des artistes comme Bartabas, Mario Luraschi pour l'équitation, Découflé, Pina Bausch pour la danse, et des techniciens de l'escrime comme le maître d'armes Claude Carliez ou le médaillé olympique alsacien Julien Pillet. Il faut souligner que le projet de R. Caquelin s'inscrit non seulement dans la continuité de l'Ecole d'Equitation du Manège de Strasbourg mais encore s'accorde parfaitement avec les formations en *Arts du Spectacle* dispensées à l'Université Marc Bloch.

Depuis le départ des Haras Nationaux, un contentieux s'est élevé entre la Ville de Strasbourg et l'Etat au sujet des travaux de rénovation du site de la rue Sainte Elisabeth. Comme on l'a vu dans la première partie, ce différend entre la Ville et l'Etat est pour ainsi dire consubstantiel à l'existence même du haras. Il s'avère simplement que les Strasbourgeois en ont oublié la cause : la défense de leur Manège d'Equitation. Mais il faut aussi se rappeler que cette Ecole d'Equitation était intimement liée à l'histoire de l'Université de Strasbourg. Au moment où les trois universités strasbourgeoises sont en discussion pour reformer leur unité dans le cadre de l'Université de Strasbourg, en 2009, ne conviendrait-il pas que la Ville rendît à « son » Université les locaux de son Académie d'Equitation ? Ainsi, au cœur même de la cité historique, dans un lieu « neutre » et prestigieux, l'Université de Strasbourg réunifiée<sup>25</sup> retrouverait naturellement sa vocation européenne, elle qui est née de la volonté des Humanistes, elle qui a rayonné dans l'Europe des Lumières, elle qui fut toujours un phare pour la culture française aussi bien qu'allemande. Il y a fort à parier que l'existence d'un lieu aussi chargé d'histoire que de vie donnerait à la nouvelle Université de Strasbourg un enracinement exceptionnel. Toutes les composantes scientifiques des trois universités actuelles, parfaites héritières des facultés originelles, pourraient sans nul doute tisser de nouveaux liens sur des projets de recherche transversaux et notamment autour d'un axe fédérateur comme le cheval.

#### Biographie :

Agrégée de grammaire (1984), lauréate 1994 du prix Pierre Larousse des Sciences du langage pour sa thèse de morphologie (*Il était un petit X. Pour une approche nouvelle de la catégorie dite diminutive*, Larousse, 1996), Corinne DELHAY est depuis 1996 maître de conférences en linguistique française à l'université Marc BLOCH de Strasbourg.

Passionnée de chevaux, cavalière elle-même et épouse d'un cavalier professionnel, elle a tenté de concilier son amour de l'équitation et son goût pour l'observation de la langue française dans quelques travaux qu'on pourrait se plaisir à qualifier d'hippo-linguistique :

- « Naissance du vocabulaire de l'équitation académique », [Actes du colloque de Montbrison 1994]
- « Rhétorique et argumentation dans les traités d'équitation du XVIIIe siècle », [colloque de Versailles 1996 publié en 1998]

La communication proposée à Saumur en 2006 est un peu en marge de la spécialité scientifique de CDS qui n'a que l'ambition de profiter de cette magnifique occasion pour rappeler que Strasbourg et l'Alsace s'inquiètent de l'avenir de leur haras.

---

<sup>25</sup> Au premier janvier 2009, cette fusion des trois universités est chose faite. C'est Alain Beretz, ancien président de l'université Louis Pasteur qui est devenu le premier président de la nouvelle université de Strasbourg